

COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Molsheim

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 21

Conseillers présents : 18

Séance du 13 janvier 2025

Sous la présidence de M. Claude LUTZ

Membres présents : MM. MARQUES Joaquim, SCHNOERING Denise, HELLER Jean-Georges, BRAUN Christian, RUGGERO Jean-Louis, SCHROETTER-FRICHE Michèle, HABERER Richard, ENGER Martine, MULLER Yolande, FISCHER Marie-Rose, HEINRICH-MERCIER Christine, FELTIN Vincent, BARRIERE-VARJU Emmanuel, GROSSKOST Maud, STOPIELLO-JEUNET Myriam, FERRY Thibault, JEUNET Alexandre

Membres absents excusés : UHLMANN Annabel (proc à GROSSKOST Maud), EHRHART Audrey (proc. à RUGGERO Jean-Louis), WHITE Julien (proc. à MARQUES Joaquim)

Madame Maud GROSSKOST, Conseillère Municipale, est nommée secrétaire de séance par l'assemblée.

Point 1-01/25

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance antérieure

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance antérieure,

après délibération,
à l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024.

Point 2-05/24

Objet : Budget 2024 du service de l'assainissement – décision modificative

Pour le marché des travaux de création d'un collecteur pluvial route d'Obernai, l'entreprise attributaire SOGEA EST BTP avait sollicité le versement d'une avance, conformément à l'article 5.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Pour permettre de clôturer le marché suite à la réalisation complète des travaux, cette avance doit être reprise sur le compte d'imputation desdits travaux (C/2158) par le biais d'écritures d'ordre.

Il convient par conséquent d'ouvrir les crédits nécessaires au moyen d'une décision modificative.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire,

après délibération,
à l'unanimité,

- DECIDE de procéder aux décisions modificatives suivantes :

Dépenses d'investissement	C/041-2158	+ 29.700 €
Recettes d'investissement	C/041-238	+ 29.700 €

La secrétaire de séance
Maud GROSSKOST

Le Maire,
Claude LUTZ

Mis en ligne le 15 janvier 2025